

# **Comité du Syndicat des eaux d'Ile-de-France**

## **Point d'étape sur le processus de délégation de service public**

**Jeudi 10 décembre 2009**

intervention de  
**Pascal Popelin**  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan  
Vice-président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France

10 XII 09

M. le président,  
Mes chers collègues,

Un an, quasiment jour pour jour, après que notre comité se soit prononcé sur le futur mode de gestion de notre Syndicat, le jour même où nous allons procéder à l'ouverture des offres des candidats à la délégation de service public, il est normal que la presse et les citoyens s'intéressent à ce que nous faisons. Personnellement, cela ne me gêne pas. Et l'avantage du débat, c'est que même quand on refuse de le faire entrer par la porte, il finit par s'imposer par la fenêtre.

Il convient toutefois de se garder des amalgames et des interprétations erronées.

Quelle est la situation d'aujourd'hui ? Nous prenons des décisions dans le cadre d'un contrat. Ce contrat date de 1962, ce qui veut dire qu'aucun d'entre-nous ici, même les plus anciens, n'ont participé à l'établissement de son économie générale. Ce contrat a, certes, fait l'objet d'avenants depuis, qui l'ont incontestablement amélioré. Je pense aux plus récents, dont j'ai eu personnellement à connaître, concernant la répartition des travaux entre la maîtrise d'ouvrage publique et le délégataire, au début des années 2000. Je pense à la révision des indices de calcul pris en compte pour l'évolution des charges de délégataire, plus récemment. Par ailleurs, l'exécution de ce contrat est bien mieux contrôlée par les élus du Sedif depuis une dizaine d'années et c'est tant mieux !

Pour autant, nous sommes encore bien loin de l'idéal que les délégués socialistes estiment être en droit d'attendre. Chacun le sait, il existe entre nous un désaccord de fond, sur le meilleur mode de gestion possible. C'était notre débat de l'année dernière, dans cette même salle. Au-delà de tous les arguments qui ont alors été avancés par les uns et par les autres, je rappelle que nous avons plaidé pour une régie directe, parce que nous considérons que ce mode de gestion est le seul qui permet aux élus que nous sommes de disposer de la maîtrise totale de l'organisation et du coût du service que nous rendons. Avec la régie intéressée résultant du contrat actuel, nous allons en avoir de nouveau l'illustration tout à l'heure, nous ne votons que sur le budget du Sedif (dit de « premier établissement »), c'est-à-dire sur un tiers des sommes en cause, soit un total consolidé dépassant les 500 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, des gros travaux d'investissement de nos équipements. Et pour le reste, nous prenons acte du compte d'exploitation prévisionnel du délégataire, qui résulte de la simple exécution du fameux contrat qui nous lie à lui. Ce « reste » représente pas moins des deux tiers des masses financières générées par le service de l'eau.

Que le contrat soit bon ou mauvais, ce système ne nous offre pas d'autre choix, aujourd'hui comme demain ! Voilà pourquoi nous proposons d'en changer. Ce point a été tranché l'année dernière par le Comité. Nous en avons pris acte, parce que nous sommes respectueux de la démocratie. Pour nous, aujourd'hui, l'enjeu est que le mode de gestion choisi par la majorité du Comité, qui n'est pas celui que nous appelions de nos vœux, permette la meilleure amélioration possible, par rapport à la situation actuelle. C'est le sens de notre participation

active aux travaux du Bureau. C'est le sens de ma participation vigilante à la Commission de délégation de service public.

Au-delà des améliorations déjà apportées au contrat actuel, par la conclusion des avenants à laquelle nous avons contribué, au-delà de la mise en place d'un contrôle de plus en plus pointu du délégataire, que nous avons encouragée, des gains potentiels à obtenir dans le cadre d'un futur contrat ont effectivement été identifiés. Ces perspectives portent notamment sur le niveau contractuel de rémunération de délégataire, sur un partage réel des risques, sur une nouvelle réduction du volume des travaux délégués, sur la prise en compte de l'ensemble des produits effectivement perçus par le délégataire, sur le périmètre même de la délégation circonscrit dans le cadre d'une société dédiée...

La concurrence, qui semble vive et qui n'existait pas en 1962, devrait aussi contribuer à de meilleures offres. Voilà pourquoi les délégués socialistes se sont prononcés contre l'allotissement. Puisque la logique du privé a été choisie (inutile de rappeler que ce n'était pas la nôtre), il fallait aller au bout de cette logique, en créant les conditions d'une concurrence frontale, plutôt que d'ouvrir la porte, dans le meilleur des cas, à un partage tacite. Comment imaginer, en cas d'allotissement, que nous aurions confié tous les lots au même opérateur ? Partant de là, comment croire que les candidats auraient fait les efforts maximum pour présenter les meilleures offres ?

Voilà donc où nous en sommes, à l'heure de l'ouverture des plis.

Certains nous disent : dans le système actuel, nous payons trop cher. Tout ce que je viens de rappeler atteste que je partage ce point de vue, même si les sommes évoquées par quelques-uns résultent soit d'erreurs de calcul manifestes, soit d'une méconnaissance totale du dossier, soit, je ne l'exclus pas, parfois, d'une confondante mauvaise foi. Et d'en déduire : comment comptez-vous vous y prendre pour « rendre » l'argent ? Mais il n'y a malheureusement pas d'argent à rendre ! Quand vous signez un contrat, ou quand vous héritez d'un contrat signé par d'autres, en d'autres temps, vous n'avez pas d'autre solution que d'en exécuter les clauses ! Et le devoir de faire mieux, quand le dit contrat vient à échéance. Faire mieux, pour les délégués socialistes, je le répète, c'eût été mettre en place une régie directe. Compte-tenu du choix de la majorité de ce Comité, faire mieux demain se limitera à négocier un meilleur contrat. C'est à la fois évident et pas si simple. Tel est, en tout cas, le sentiment qui m'anime, en toute clarté et en toute transparence, dans le strict respect des procédures prévues par la loi.

Alors c'est vrai que, pour les raisons juridiques qui ont été évoquées dans la présentation, les membres de la Commission de délégation de service public vont entrer en quelque sorte en conclave, durant plusieurs semaines. J'ignore s'il en sortira de la fumée blanche ou de la fumée noire, et j'espère qu'on nous laissera tout de même sortir un peu, mais en tout cas pas de notre silence, parce que c'est la loi qui nous y oblige et que nous engageons tous, à titre individuel, notre responsabilité pénale dans ce processus de mise en concurrence. Pour ce qui me concerne, il est hors de question de prendre le moindre risque avec ces choses là.

Que chacun se rassure néanmoins, lorsque nous aurons achevé la mission que vous nous avez confiée, nous en rendrons compte dans le détail devant le Comité, afin que chaque délégué soit en mesure de se prononcer de manière éclairée, sur le choix final qui sera proposé et sur lequel vous aurez le dernier mot, par votre vote.